

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MAI 2021**

FB/TD/CJ n° 2021/07

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**

Travaux sur monument historique
inscrit

MAISON A PANS DE BOIS

5-7 place du : Piochement des
enduits de la façade

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Date de la convocation :

Le 04 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, SAUTEUR Emmanuel, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice

VU l'article L 2122-21 alinéa 26 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14/11/2011 portant inscription, en totalité, de la maison à pans de bois sise 5/7 place du Change, au titre des monuments historiques,

VU la délibération n° 2019/03 du 9/09/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),

VU la convention attributive de subvention de la DRAC en date du 24/07/2020, d'un montant de 31 755,93 €.

CONSIDERANT la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, à hauteur de 50 % maximum de la dépense subventionnable hors taxes restant à la charge de la commune, déduction faite de l'aide de l'Etat (DRAC),

CONSIDERANT la nature des travaux projetés :

Les travaux projetés concernent principalement la façade sur rue. Actuellement, celle-ci est recouverte par un enduit récent qui masque la totalité de la structure en pan de bois. Elle est percée à chaque étage par deux paires de fenêtres dont les différentes dimensions indiquent des modifications de la configuration primitive. Le projet de restauration vise à l'enlèvement de ce revêtement afin de rendre le pan de bois visible pour sa restauration et sa mise en valeur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





2021-126

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.	
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	14 166,90 €
Travaux	65 222,92 €
TOTAL	79 389,82 €

RECETTES	
SUBVENTIONS	
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (40 %)	31 755,93 €
DEPARTEMENT 28 (50 % restant)	23 816,94 €
AUTOFINANCEMENT	
Fonds propres	23 816,95 €
TOTAL	79 389,82 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, d'un montant de 23 816, 94 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Épernon, le 10 mai 2021

Le Maire,
F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210510-D2021_05_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

Affichage : 12/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr